Saint Martin. Saint Loup.

Numéro d'inventaire : 1979.04633
Type de document : image imprimée
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1800 (vers)
Description : Image en noir et blanc avec texte.
Mesures : hauteur : 517 mm ; largeur : 383 mm
Notes : Image de Saint-Martin et Saint-Loup, oraisons, indulgence plénière donnée par Notre Saint-Père le Pape Innocent XI. Un brevet d'indulgence du diocèse de Sens datant du 13 juillet 1689. Planche faite aux frais de la confrérie de Saint-Loup (...) en l'an VIII.
Mots-clés : Images d'Epinal
Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Mention d'illustration
ill.

SAINT MARTIN.

Oremus.

OMNIPOTENS sempiterne Deus, qui inter cætera miracula sancti Confessoris tui atque Pontificis Martini, etiam in die Translationis angelicam revelationem populo tuo demonstrasti; præsta nobis, ejus suffragantibus meritis, ut ea quæ tibi sunt placita, digno affectu devotisque mentibus exequamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oraison.

DIEU Tout-Puissant, qui, parmi tant de miracles dont vous avez honoré saint Martin, votre Confesseur & Pontife, avez aussi, par une révélation angélique, donné à connoître à votre peuple le jour de sa translation; faites, s'il vous plaît, qu'à la faveur de ses merites, nous exécutions dignement les choses qui vous sont agréables. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

SAINT LOUP.

Oremus.

DEUS, qui devotâ beati Lupi, Confessoris tui atque Pontificis, instantiâ, non credentem ad tui nominis agnitionem evocasti, mentibus nostris eandem infunde fidei charitatisque virtutem, ut cujus gloriosis semper adjuvamur præsidiis, sanctissimis provocemur exemplis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oraison.

GRAND Dieu, qui, par les instantes prières du bienheureux saint Loup, votre Confesseur & Pontife, avez attiré l'infidèle à la connoissance de votre saint nom; nous vous supplions de remplir nos ames d'une foi & d'une charité semblable à la sienne, afin qu'étant aidés de ses secours, nous puissions aussi profiter de ses saintes exemples. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

INDULGENCE PLÉNIERE

donnée par Notre-Saint-Père le Pape INNOCENT *XI.*

A TOUS Fidèles de l'un & l'autre sexe Salut & Bénédiction apostolique. Ayant été informé qu'il y avoit une dévote Confrairie à Sermaise en Beauce, Diocèse de Sens, sous l'invocation du glorieux saint Loup, Archevêque du même Diocèse, qui y attire grand nombre de Fidèles qui le réclament pour le mal de l'épilepsie, & desirant augmenter la religion & la foi desdits Fidèles de plus en plus, & leur faire part des graces dont il a plu à la bonté divine nous rendre dépositaire, appuyé sur la confiance que nous avons en sa miséricorde, nous avons accordé & accordons à tous Fidèles de l'un & l'autre sexe, qui étant vraiment repentans, confessés & communiés, visiteront dévotement l'Eglise paroissiale dudit Sermaise les jours & fêtes de saint Loup, & Translation de saint Martin, depuis les premières Vêpres jusqu'à soleil couché, & là prieront Dieu pour l'union & paix des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, & l'exaltation de la sainte Eglise notre mère, *Indulgence plénière* & rémission de tous leurs péchés. Les présentes valables pour sept ans seulement. Nous voulons aussi que s'il avoit été ci-devant accordé quelques indulgences ou à perpétuité, ou pour le temps, qui ne soient pas encore expirées, elles demeurent nulles DONNÉ à Rome, à sainte Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le ving-troisième mai mil six cent quatre-vingt-neuf, & de notre Pontificat le treize. *Signé* J. F. ALBANUS, & scellé de cire rouge.

Nous avons vu le présent Brevet d'Indulgence, que nous avons permis de publier & imprimer dans le diocèse de Sens. Donné à Sens, le treizième juillet mil six cent quatre-vingt-neuf. Signé BOILEAU, *Doyen de l'Eglise de Sens, & Vicaire général.*

Cette planche a été faite aux frais de la Confrairie de saint Loup, par les soins de *Christophe Blancheton* & *Louis-Valentin Lacheny*, Economes de ladite Confrairie, en l'an VIII.